

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

## Entreprises : où mettre vos données à l'abri ?



**Effectuer la sauvegarde de ses données ? Confier cette tâche à une société spécialisée ? Dans tous les cas, mieux vaut être prévoyant et ne pas s'en remettre à un simple disque dur externe.**

Sauvegarder n'est pas archiver ! Ce qui les distingue ? A la différence d'un simple [moyen de stockage](#), une solution de sauvegarde doit permettre de restaurer l'ensemble d'un système, logiciels compris, en cas de sinistre matériel ou d'acte malveillant.

« *Des accidents qui n'arrivent pas qu'aux autres !* », rappelle Stéphane Sécher du cabinet Abaq Conseil et Expertise Comptable, membre du groupement France Défi.

### Se méfier des solutions basiques pour ses données

Afin de mettre à l'abri leurs données, plusieurs options s'offrent aux entreprises. Pour les plus petites, c'est souvent la sauvegarde régulière des données sur un disque dur externe ou une clé USB qui est retenue.

« Attention, prévient Stéphane Sécher. Ces outils sont une cible facile pour les virus et les [ransomware](#). Lorsque l'on s'aperçoit de leurs méfaits sur un système d'information, le plus souvent, ils se sont déjà infiltrés sur le disque dur externe ou la clé USB ».

Autrement dit, ces supports sont loin d'être infaillibles. Autre option, l'externalisation de la sauvegarde. « *Lorsque l'on fait appel à une société de services informatiques pour gérer son système d'information, il est préférable de lui demander conseil pour déterminer la solution la plus adaptée* », préconise Stéphane Sécher.

Un impératif : que l'option retenue sauvegarde tout l'environnement de travail, données mais aussi système d'exploitation et logiciels, afin de permettre une restauration complète. Avant de s'engager, il est indispensable de se pencher sur le délai de récupération des données, qui peut varier.

Idem pour la récurrence des sauvegardes. « *Pour certaines entreprises, la perte d'une journée d'activité n'est pas dramatique tandis que pour d'autres, une sauvegarde effectuée plusieurs fois par jour est indispensable* », note Stéphane Sécher. Une décision à prendre en fonction du rapport risques / coûts. Certains éditeurs proposent des solutions de sauvegarde adaptées aux petites entreprises.

### Les atouts des serveurs virtualisés

Autre alternative, la sauvegarde des données sur un [serveur](#) installé dans les locaux de l'entreprise. Une option qui vaut uniquement pour celles qui disposent d'une expertise informatique en interne.

Certains prestataires proposent des serveurs virtualisés. Le principe ? Une seule machine physique permet de faire fonctionner plusieurs serveurs virtuels. Ce qui a pour conséquence une simplification de l'installation et une limitation des coûts liés au matériel et à son exploitation ainsi qu'à la consommation d'énergie.

Quelle que soit la solution technique, la seule garantie de son efficacité reste la réalisation d'un crash test. « *Celui-ci peut n'être effectué que sur quelques données précises, afin de vérifier que leur restauration ne pose pas de problème* », précise Stéphane Sécher. Pas question, en effet, de prendre le risque de perdre l'ensemble de ses données si le système ne répond pas aussi bien que prévu !

Par Jean-Marc Engelhard, Accroche-press' pour France Défi  
jeudi 8 juin 2017 15h58

**Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr